

Image not found or type unknown



Suite après un rappel à la loi

Par **villeblanche**, le **20/05/2009** à **09:39**

Bonjour,rrnJ'ai fait l'objet d'un rappel à la loi devant le délégué du procureur en décembre 2008. A ce stade,est ce que la partie adverse peut faire appel de la décision du parquet et dans quel délai ?rnPeut elle demander la transmission de l'intégralité du dossier d'instruction ?rnDans quel cas, le procureur doit transmettre les pièces du dossier à l'administration ?rnMerci de votre attention,